



Traumatisme crânien au travail

Par **buz73**, le **23/05/2015** à **16:16**

Bonjour, j'ai 28 ans je suis aide soignante dans un hôpital. le premier janvier je suis en service et je me concentre la main dans une porte (le groom est mal réglé et se ferme très vite). La douleur me fait perdre connaissance et en tombant au sol je me fracture le crâne. Je souffre d'un traumatisme crânien avec hématome et oedème cérébral, je suis hospitalisée . Au bout d'une semaine les scanner montrant une stabilité de mon état le médecin me fait sortir.

dans l'ensemble je vais mieux, seulement voilà j'ai des séquelles. Je perds mes mots, je perds la mémoire, je n'ai pas de goût ni d'odorat, j'ai les cervicales douloureuses et je souffre de céphalées.

Je suis encore en arrêt de travail ce jusqu'au 31 mai.

Ai je des recours, afin de percevoir des indemnités? Lorsque je pose la question sur mon lieu de travail tout semble normal ; ils semblent oublier que c'est en exerçant mon métier qu'aujourd'hui encore le simple fait d'avoir une discussion avec ma fille et mon mari me cause des maux de tête intense.

Merci de vos réponses venir,
Cordialement

Par **P.M.**, le **23/05/2015** à **21:56**

Bonjour,

Il faudrait savoir si vous êtes sous contrat de travail privé ou sous statut de droit public...

De toute façon déjà c'est un accident du travail avec éventuellement une faute inexcusable de l'employeur à faire reconnaître par l'intermédiaire de la CPAM...

Par **buz73**, le **27/05/2015** à **09:01**

Bonjour, merci pour votre réponse.

je fait partie de la fonction publique hospitalière. Comment faut il s' y prendre pour faire reconnaître cet accident du travail avec éventuellement faute inexcusable de l'employeur par la CPAM?

Cdt

Par **P.M.**, le **27/05/2015** à **09:09**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...

Il faudrait vous assurer que l'employeur a bien effectué la déclaration d'accident du travail et pour la reconnaissance de l'éventuelle faute inexcusable de l'employeur, il faudrait vous rapprocher de la CPAM...

Par **P.M.**, le **27/05/2015** à **11:12**

Il faudrait déjà savoir comme je vous l'ai dit si l'accident du travail a fait l'objet d'une déclaration et d'autre part pour les séquelles vous adresser à des spécialistes...